Département de la Charente - Maritime

Ville de ROYAN

## EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 22 Mai 1965

OBJET :

Subvention à la Société Les Baladins du se ROY-YAN

65070

le vingt deux mai mil neuf cent solxante cinq, à dix gept heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire d'après convocations faites le18 Mai 1965.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, GACHET, NAULIN, BOUDET BROTREAU, Mme BIDEAU, MN. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, CAMBLONG, STIPAL, TETARD, NARTEAU et BUJARD

Représentés : M. DOMECQ per M. de LIPKOWSKI M. LANUSSE par M. MATRAS M. PECHEVIS par M. VULTAGGIO

des Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été , conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayent obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lors de sa séance du 17 février 1965, l'Assemblée Municipale a dédidé d'allouer à la Société dénommée "Groupement des Jeunes Arts et Culture" une subvention de 1 000 F.

Or, cette Société n'a plus aucune activité et ne peut, en conséquence, recevoir la dite subvention.

Par contre, un groupement de jeunes comédiens royannais, "Les Baladins du ROY-YAN" s'est récemment constituet a sollicité l'aide de la Municipalité.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que la Société "Les Baladins du ROY-YAN" donne tant à Royan qu'aux environs, de nombreuses représentations d'une haute tenue artistique et mérite ainsi l'encouragement de la Municipalité.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finance du 20 mai 1965

## DECIDE :

- d'annuler la subvention de 1 000 F prévue en faveur du "Groupement des Jeunes Arts et Culture" sur l'état annexé au Budget Primitif pour l'exercice 1965 : chapitre 945 - Encouragement aux Sociétés culturelle.
- d'accorder aux lieu et place, une subvention de mille francs (1 000 F) à la société "Les Baladins du ROY-YAN".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme, Pour le Député-Maire, L'Adjoint Délégué,

APPROUM A JUIN 1965

Le Sous-Prélet, 1 JUIN 1965

